

# **COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND**

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq mars, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Hervé DENHEZ , Catherine KASPRZYK, Chantal HAZARD, Jean-Paul PETIT, Ludivine TISON, Hervé DANGREAU, Karine DESON, Gilbert MERIAUX,

**Procuration** : Laurie LECLERC à Hervé DANGREAU  
Sandrine RAOUT à Stéphane MER  
Isabelle DETOURNAY à Karine DESON

**Membre absent** : Sandrine RAOUT Sébastien WALLET, Isabelle DETOURNAY, Jérôme AVONTS, Laurie LECLERC

Jean-Paul PETIT est nommé secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

### **URBANISME**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

☞ Mr KACZMAREK Stevens de Lieu Saint Amand à Mr et Mme DELLAL de Haulchin - 8 avenue de la République - Parcelle A 722 - 361 m2 -

☞ Mr et Mme DANGREAU de Lieu Saint Amand à Mr et Mme MARECHAL/THIEBAUT de Bouchain - 51 avenue de Bouchain - Parcelle A 1 676 - 473 m2 -

☞ Mr CEUGNART et Mme MARCHANT de Lieu Saint Amand à Mr et Mme DANGREAU de Lieu Saint Amand - 18 rue de la Grenouille - Parcelle ZB 180 - 731 m2 -

☞ Mme FOURMENTRAUX Christelle de Lieu Saint Amand à Mr TABARY Romain-  
Pierre de Lieu Saint Amand - 41 rue Victor Hugo - Parcelle A 722 - 102 m2 -

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

## FINANCES

### VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil décide d'octroyer les subventions suivantes :

• AIDES	200.00
• Amicale Pompiers Douchy	300.00
• Ass. de Secrét. Mairie	200.00
• Cancer	500.00
• D.D.E.N.	50.00
• Donneurs de sang	200.00
• Papillons Blancs	200.00
• Scléroses en plaques	100.00
• Secours Catholique	150.00
• Chambre des Métiers	100.00
• C.A.P.E.R	500.00
• Au fil du temps CLIC	200.00
• Les clowns de l'espoir	500.00
• CHSB	310.00
• Grand Prix de Denain	1 100.00
• Majorettes Hordain	350.00
• Comité fêtes carnaval Denain	4 000.00
• Lycée Kastler	100.00

### **Associations de Lieu Saint Amand**

• Les Amis du livre	8 500.00
---------------------	----------

• APE	1 000.00
• Association familiale	1 000.00
• la Boule Vaillante	500.00
• CAL	2 500.00
• Cœurs Ardents	1 000.00
• l'Etoile Cycliste	8 000.00
• Les Gentlemen	1 000.00
• Harmonie Municipale	6 000.00
• OK chorale	500.00
• Les Pêcheurs	2 300.00
• Rando 111	500.00
• Les Sangliers	1 000.00
• Solidarité Partage	4 000.00
• Tennis Club	1 000.00
• USLSA	4 000.00
• USEP	1 000.00
• Volley Club	6 000.00
• Local Unique de l'Ostrevant	200.00
• Educateur sportif	18 000.00

Les crédits seront prévus au budget primitif 2026.

Votants : 13	Exprimés : 13
Pour : 13	Contre : 0      Abstention : 0

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mr Stéphane MER, adjoint aux finances a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Jean-Michel DENHEZ, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Stéphane MER pour le vote du compte administratif.

Mr Stéphane MER explicite le détail du compte administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2025.

Vu les résultats de clôture de l'exercice. Conformément à la réglementation en vigueur le Conseil Municipal décide la reprise des résultats du Compte de Gestion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2025.

Le compte administratif 2025 fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de l'exercice 2025	+	135 731.94 €
Résultats antérieurs	-	1 686 938.81 €
Résultats de clôture de l'exercice 2025	-	1 551 206.87€

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de l'exercice 2025	+	778 061.89 €
Résultats antérieurs	+	4 907 083.78 €
Résultats de clôture de l'exercice 2025	+	5 685 145.67 €

<b><u>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</u></b>	<b>+</b>	<b><u>4 133 938.80 €</u></b>
Restes à réaliser	-	26 000.00 €
	+	4 107 938.80€

Le Conseil Municipal approuve le Résultat provisoire

Compte tenu des restes à réaliser

Résultat cumulé d'investissement	-	1 551 206.87€
Restes à réaliser en recettes		0
Restes à réaliser en dépenses	-	26 000.00€
Résultat définitif	-	1 577 206.87€

Le Conseil Municipal décide donc d'affecter à chaque section au budget primitif 2025 :

- Investissement
  - **Ligne budgétaire D 001** Déficit d'investissement reporté : **1 577 206.87€**
  - **Ligne budgétaire 1068** excédent de fonctionnement capitalisé : 1 551 206.87€  
+ 26 000.00€ = **1 577 206.87€**
- Fonctionnement :
  - Résultat de fonctionnement 5 685 145.67€
  - Besoin de financement investissement - 1 577 206.87 €
  - En report **ligne budgétaire R 002** **4 107 938.80€**

Votants : 13	Exprimés : 13	
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

## PERSONNEL COMMUNAL

### CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Afin de pouvoir nommer un agent qui peut bénéficier d'une promotion interne , Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'attaché principal permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 10 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

## TRAVAUX

### CIMETIERE

Le Conseil fixe les tarifs de concession cimetière ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

- Concession 1 place
  - trentenaire : 300€
  - cinquantenaire : 500€
  
- Concession 2-3 places
  - trentenaire : 450€
  - cinquantenaire : 750€
  
- Concession 4-6 places
  - trentenaire : 600€

- cinquantenaire : 900€.
- Colombarium
  - Trentenaire : 620€
  - Cinquantenaire : 1 000€
- Caverne
  - Trentenaire : 750€
  - Cinquantenaire : 1 250€
- Caveau (emplacement, terrassement, remblaiement, cuve)
  - 1 place cinquantenaire : 1 475€
  - 2 places cinquantenaire : 1 850€
  - 3 places cinquantenaire : 2 280€
  - 4 places cinquantenaire : 2 440€
  - 6 places cinquantenaire : 3 165€

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

## JEUNESSE

### CAMP D'ADO DE JUILLET

Le Conseil Municipal retient pour 2026 le séjour en vendée avec 1 jour au puy du fou, 1 jour au futuroscope, 1 jour au parc aquatique o'gliss ... du 20 au 29 juillet pour 1 138€ TTC/enfant.

Ce séjour organisé par Océane Voyages sera proposé aux jeunes de la commune pour une participation de 110€.

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

### CINEMA PENDANT LES VACANCES

- Le Conseil décide de continuer à distribuer des places de cinéma uniquement aux petites vacances sauf lorsqu'il y a un accueil de loisirs. Cependant, pour cette année, des places seront distribuées en avril afin de ne pas les perdre car les prochaines petites vacances sont en novembre et la date de validité des places serait dépassée.

## **VOYAGE DES JEUNES**

- Cette année, la destination proposée aux jeunes sera Disneyland et la date retenue est le jeudi 27 août.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **MO ENTRETIEN ESPACES VERTS**

Le Conseil Municipal décide de lancer un marché à bons de commande « Divers travaux d'entretien des espaces verts » pour un montant de 215 000€ HT sur 2 ans.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage sera assurée par la SARL ATC 59 et le montant de la mission est fixé à 4 000.00€ HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Votants : 13	Exprimés : 13		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	

### **VOYAGE DES AINES**

Le voyage aura lieu le jeudi 25 juin à Guise où il y aura une visite du familistère Godin le matin avec un guide pour 30 personnes. Le déjeuner sera pris sur place et l'après-midi, il y aura une visite libre du village des métiers d'Antan et du musée Motobécane.